

**PRESENTATION DES TAE
(TEMPS D'ACTIVITES EDUCATIFS)
2017/2018**

LES ATELIERS :

- **JARDINAGE** : responsable de l'atelier – KOITA Céline. Lieu : école.

Objectif pédagogique : Découvrir de nouvelles pratiques et susciter leur éveil. Permettre aux enfants de jouer avec les éléments naturels et donc de respecter la nature (potager : plantation, arrosage,...).

- **SPORTS COLLECTIFS** : responsable de l'atelier - FOURNIER Romain. Lieu : école ou à « La Muscadelle »

Objectif pédagogique : Favoriser le respect d'autrui et l'entraide (collaboration). Être capable de se dépasser. Apprendre à respecter l'arbitre.

- **PÂTISSERIE** : responsable de l'atelier – REVEL Lauren. Lieu : restaurant scolaire.

Objectif pédagogique : Découvrir des recettes rapides et gourmandes. Cuisiner dans les normes de sécurité et d'hygiène. Goûter de nouvelles saveurs confectionnées par eux-mêmes. Découvrir et utiliser des ustensiles tel que le couteau,...

- **ACTIVITES MANUELLES** : responsable de l'atelier – VINAS Michèle. Lieu : restaurant scolaire.

Objectif pédagogique : Découvrir de nouvelles pratiques et susciter leur éveil en transformant des matériaux de récupération. Développer la minutie.

- **DANSE** : responsable de l'atelier – MOREAU Rochèle. Lieu : Dojo.

Objectif pédagogique : Permettre à chacun de devenir acteur de ses choix. Développer l'imaginaire et la créativité. Être capable de se dépasser.

- **CHANT** : responsable de l'atelier – MOREAU Andrièle. Lieu : salle des fêtes.

Objectif pédagogique : Permettre à chacun de devenir acteur de ses choix. Développer l'imaginaire et la créativité. Être capable de se dépasser.

- **INITIATION A L'ELECTRICITE** (seulement au 3ème trimestre pour les CM1-CM2):

responsable de l'atelier – REVEL Lauren. Lieu : restaurant scolaire ou salle de classe.

Objectif pédagogique : Découvrir de nouvelles pratiques et susciter leur éveil sur une technicité particulière. Donner du sens à une découverte.

L'organisation : les TAE sont gratuits et réalisés de 16h15 à 17h45. Chaque enfant peut participer 1 fois par semaine à son activité choisie pour chaque trimestre (document joint).

De 16h15 à 16h35 : appel et goûter – les enfants apportent leur goûter « maison » et prennent le temps de le déguster.

16h35 : les responsables amènent les enfants vers le lieu du TAE et commencent l'atelier.

17h45 : les enfants seront récupérés par leur parent au restaurant scolaire pour les TAE s'y déroulant ou dans le hall d'entrée de l'école pour les autres ateliers et signeront la feuille de décharge.

Pour tous les ateliers, si « parent en retard », l'enfant sera remis à l'ALAE et l'activité sera facturée.

Cordialement,
Marlène FILIPPINI

Pinsaguel, le 04/09/2017